

ajour.ch

COURRIER DES LECTEURS

Cuisine biennoise Oui à la révision totale du règlement sur la réclame

Le 18 juin prochain, la révision totale du règlement sur la réclame en ville de Bienne sera soumise à la votation populaire des Biennoises et des Biennois. La législation en vigueur datant de 2002 ne tient pas compte de l'évolution des nouvelles formes de publicité, comme les écrans publicitaires animés. Il convient donc de mettre ce règlement à jour, d'autant que les droits cantonaux et nationaux ont depuis évolué.

Ce projet de règlement tient compte de ces évolutions, tout en perpétuant la pratique actuelle en matière d'autorisations, qui a fait ses preuves. Il permet de préserver l'environnement, la qualité de vie et la sécurité routière. Ainsi, les autorités pourront, par exemple, fixer des règles concernant l'éclairage des publicités.

Enfin, ce règlement prévoit que le bilinguisme, cher à l'identité biennoise, soit respecté dans le domaine de la réclame. Pour le Parti socialiste biennois, ce principe est une évidence à Bienne et il n'y a pas de raison que les grands annonceurs

l'ignorent. Cette règle répond en outre à plusieurs demandes exprimées au Conseil de ville et dans la population, ces dernières années. Il convient de préciser que les modalités de l'application de ce principe ne sont pas rigides et laissent une grande flexibilité aux annonceurs. En effet, ces derniers auront la liberté de proposer à leur guise des affiches entièrement bilingues, une moitié d'affiches entièrement en français et l'autre exclusivement en allemand ou encore de faire preuve de créativité, en proposant des slogans faisant cohabiter les deux langues.

Il est important de préciser que ce nouveau règlement s'appliquera uniquement aux réclames soumises à l'obtention d'un permis de construire. Il s'agit essentiellement des grands panneaux d'affichage de type SGA/APG, des enseignes d'entreprises et des réclames pour compte propre. Les publicités pour événements culturels ou les affiches électorales, de même que les panneaux d'affichage mobiles installés en ville, sont de nature temporaire et ne seront donc pas concernés par le nouveau règlement. Relevons enfin que la grande majorité des panneaux d'affichage concernés sont utilisés par des entreprises n'ayant pas leur siège à Bienne, tandis que les acteurs économiques et culturels locaux respectent déjà le bilinguisme de manière exemplaire.

Je recommande à la population biennoise d'approuver ce

nouveau règlement sans réserve, le 18 juin.

Karim Saïd, député et
coprésident du PS Bienne

Pour un affichage bilingue à Bienne

Le CAF s'est réuni le 31 mai en séance plénière. Il a discuté des dispositions liées au bilinguisme prévues dans le règlement municipal sur la réclame, soumis au vote le 18 juin. Il a décidé de réitérer son soutien quant à ces dispositions.

Le CAF avait eu l'occasion de se prononcer en 2016 concernant le projet de règlement sur la réclame en ville de Bienne. Il avait alors soutenu ce projet, rappelant l'importance de l'affichage bilingue. En effet, celui-ci participe à la construction d'un espace public accueillant pour les deux communautés linguistiques. Il tient à rappeler que, depuis longtemps, de nombreux organismes locaux ont trouvé les moyens de satisfaire à cette exigence tout en restant attractif du point de vue publicitaire.

Le CAF se réjouit qu'une nouvelle dynamique puisse s'instaurer à Bienne et que les enseignes régionales et nationales se calquent davantage sur ces pratiques locales, plus respectueuses du bilinguisme vécu à Bienne.

Conseil des affaires
francophones de
l'arrondissement de Bienne

Feuilleton - La vie en Roux de François Vorpe

© Editions du ROC Tous droits de reproduction interdits sans l'accord écrit de l'éditeur.

François Vorpe

LA VIE EN ROUX



J'avais l'impression que tous m'écoutaient et avaient un petit peu de considération pour moi grâce à mes connaissances. Aussitôt la leçon terminée, le naturel revenait et les moqueries reprenaient de plus belle. À leur décharge, il est clair que, dans l'absolu, j'avais quelquefois de drôles d'allures!

Pour exemple, j'avais reçu des pantalons de golf de mes cousins de Berne. Sans doute que, quelques années auparavant, en ville de Berne, cette tenue devait être le top de la mode et du bon goût mais, dans nos campagnes, personne n'avait jamais vu ni porté ça! Ces pantalons de golf descendaient sous le genou et étaient bouffants depuis la taille jusqu'en bas. En dessous je portais des chaussettes en laine, ce qui me donnait, en effet, une apparence particulière. Il me semble les avoir portés plusieurs hivers de suite.

Quand je racontais à ma maman que tous les enfants se moquaient de mon accoutrement, elle me répondait inlassablement:

– Tu sais François, ils n'ont jamais vu des beaux pantalons comme ça et ils sont un peu envieux. Tu as bien de la place dedans pour bouger et puis, avec tes chaussettes en laine, tu as bon chaud.

Rassuré, je me disais qu'elle avait sans doute raison et que le plus important était de porter des vêtements confortables et adaptés aux températures fraîches de nos contrées.

Je remarquais bien que les autres enfants changeaient de tenue tous les matins pour aller à

l'école. Nous, on n'avait pas assez d'habits pour en changer aussi fréquemment alors, il fallait un peu tricher et remettre les mêmes un jour sur deux. Mon plus gros problème, en ce temps-là, ce n'était pas la pauvreté mais bien ma couleur de cheveux et mes taches de rousseur.

Je peinais dans les cours de français. Par chance, la maîtresse m'aidait le plus possible sans jamais me faire de remarques devant mes camarades. Heureusement, en calcul j'étais bon, voire même très bon! Quand il y avait un examen dans cette branche, j'avais toujours une note excellente et la maîtresse la donnait à haute voix pour me mettre en valeur. Les enfants réagissaient souvent: – Comment ça se fait que le rouge soit meilleur que nous en calcul? Au fond de moi je pensais que, même avec mon air con, je pouvais être bon en mathématiques.

Au vestiaire, j'avais toujours honte de mes chaussures et de

mes chaussons. Je portais invariablement de vieux souliers plus ou moins à ma pointure. Je prenais grand soin de mes affaires mais, autour d'une ferme, il était inévitable que mes souliers ne soient pas très propres lorsque j'arrivais à l'école. Dès lors, les enfants me traitaient de « rouge qui pue ».

La photo de classe. Un jour, la maîtresse nous annonce qu'un photographe viendra dans l'école le lendemain pour prendre une photo de chaque élève et qu'il faudra donc mettre de jolis vêtements pour cet événement.

En sortant de classe, un garçon que j'appellerai M. se tenait fièrement au milieu d'un groupe de copains. Il m'interpelle et me demande:

– Comment tu vas faire pour te faire beau demain avec ton allure et tes cheveux rouges?

Je continue mon chemin sans m'occuper de ses moqueries. Pour moi c'était une situation courante, ils formaient une meute... Il valait mieux que je m'éloigne tête basse. Tout à coup, ils sont tous sur moi en train de me taper. Je me défends au mieux et me mets à courir pour leur échapper. Je me retourne pour voir s'ils me suivent et c'est à ce moment-là que M. choisit de me lancer des cailloux. La plus grosse des pierres, je la reçois sur la bouche. J'ai le bas du visage en sang.

Mes agresseurs s'en vont en me criant:

– Cette fois, tu seras beau sur la photo demain!
(à suivre)

Avis mortuaire

Je quitte ceux que j'aime pour rejoindre ceux que j'ai aimés.

C'est avec une grande tristesse que nous faisons part du décès de notre cher papa, beau-papa, grand-papa, arrière-grand-papa, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami

Monsieur Otto Léchet

qui s'est endormi paisiblement entouré des siens dans sa 98^e année.

Ses enfants: Font part de leur peine: Gérald Léchet et son amie Vilma; Charlotte et Philippe Drapela-Léchet.

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants: Yannick et Lea Drapela et leurs enfants Zoé et Elias; Aurélie Drapela et son ami Stefan.

Son amie: Claire,

ainsi que les familles parentes et amies.

La cérémonie d'adieu aura lieu mardi le 6 juin 2023 à 15h00 en l'église de Diesse.

La famille remercie le personnel du Home Les Roches à Orvin pour son accompagnement et les bons soins prodigués.

Adresses de la famille: Gérald Léchet, rue du Closel 24, 2074 Marin-Epagnier
Charlotte Drapela, Rütihubelweg 25, 3634 Thierachern

Un soir, il n'y eut plus de lumière
et dans le cœur naquit le souvenir

2515 Prêles, le 31 mai 2023

Cet avis tient lieu de faire-part

Avis mortuaire

Le chemin de la vie,
tu l'as parcouru avec courage et volonté.
Te voilà parti sur l'autre versant
de la montagne.

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants:

Jean-Philippe et Isabelle Suter;
Diego et Virginie et leurs enfants, Chiara, Malone, Harry et Millie;
Manuel et Manon et leurs filles, Amélia et Juliette;
Maeva et sa fille, Kayliah;
Induja et Jérémy et leurs fils, Olivier et Yarrow;
Catherine et Hubert Brunner;
David et Maeva;
Maude et Maxime;
Véronique et Didier Weibel;
Julien et Valérie et leur fille, Alexandra;
Thibaut et Léna.

Son amie: Elsi Meyer.

Ses filleules: Nathalie et Marie-France.

Sa sœur: Doris Vuilleumier.

Son beau-frère: Pierre-André Schwaar et son épouse Christiane.

Son neveu et ses nièces ainsi que les familles parentes, alliées et amies ont la tristesse de faire part du décès de

Willy Suter

qui s'en est allé dans sa 88^e année.

Péry, le 2 juin 2023

Home Les Bouleaux à Corgémont

Adresse de la famille: Catherine Brunner Véronique Weibel
Avenue du Lac 47 Sumont 13
2024 Saint-Aubin-Sauges 1030 Bussigny

Le culte d'adieu aura lieu le mercredi 7 juin à 14 heures en l'église réformée de Péry.

Nous remercions particulièrement sa cousine Claudine pour son soutien ainsi que les infirmières du SASD Bas-Vallon et l'équipe du Home Les Bouleaux à Corgémont pour leurs soins et leur accompagnement.

En sa mémoire, la famille fera un don à la Ligue Suisse contre le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Réception des avis mortuaires

du dimanche au vendredi jusqu'à 17h00
courriel: avismortuaires@journaldujura.ch

Renseignements: Gassmann Media SA - Place Robert-Walser 7 - 2501 Bienne
Tél. 032 344 83 83

Courrier des lecteurs: redaction@journaldujura.ch ou à l'adresse Le Journal du Jura, Courrier des lecteurs, case postale 1344, 2501 Bienne. La rédaction se réserve le droit de modifier les titres et de raccourcir les courriers de plus de 2000 signes (espaces compris). Les textes doivent être signés (nom, lieu et numéro de téléphone). Aucun courrier anonyme n'est publié. Les injures, attaques personnelles, accusations sans preuves et lettres à caractère discriminatoire sont écartées.